

# ADMISSION POST-BAC : QUOI DE NEUF EN 2010 ?

- La procédure se fait davantage sur internet pour gagner du temps et du papier
- Des réponses plus rapides sont données aux élèves des lycées français à l'étranger, candidats en première année de licence
- Les candidats sont mieux informés
- L'ouverture sociale est renforcée

## ➤ DEMATERIALISATION DE LA FICHE PEDAGOGIQUE

Cette fiche d'appréciation est rédigée par les professeurs du lycéen de terminale qui candidate à une filière sélective, et comporte un avis du proviseur. Plus que la moyenne des notes du candidat et de celle de sa classe, la fiche permet de présenter le niveau global de l'établissement et les chances de réussite du candidat en fonction de la formation qu'il souhaite intégrer. Ainsi, une fiche est remplie pour chaque vœu du candidat.

## ➤ DEMATERIALISATION DU DOSSIER

Les établissements d'accueil qui le souhaitent ont la possibilité de dématérialiser totalement la procédure et ne plus demander aux candidats de fournir un dossier papier. Via APB, ils récupèrent l'ensemble des données nécessaires à l'examen de la candidature (bulletins trimestriels, lettre de motivation, etc.). Un outil d'aide à la décision leur permet, par ailleurs, de traiter plus facilement l'ensemble des candidatures électroniques qu'ils reçoivent.

## ➤ ENRICHISSEMENT DU MODULE « STATISTIQUES »

Les académies et les établissements pourront suivre au plus près les données de gestion relatives aux candidatures grâce à l'utilisation d'un logiciel plus performant et adapté.

## ➤ AMELIORATION DE LA COMMUNICATION AUPRES DES CANDIDATS

Le guide du candidat a été réécrit et simplifié. Certaines terminologies ont été modifiées : on parle désormais de « demande de conseils » (au lieu « d'orientation active ») ou de « J'arrête la procédure » (au lieu de « démission générale »)...

## ➤ **DAVANTAGE D'OUVERTURE SOCIALE**

En 2009, le portail APB proposait une simulation de bourses à chaque candidat à une CPGE, pour déterminer s'il pouvait en bénéficier. Pour la session 2010, cette simulation sera accessible à tous les candidats, quelle que soit la formation demandée.

## ➤ **RENFORCEMENT DES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE**

En 2009, 169 formations en apprentissage étaient référencées dans APB et plus de 28 000 candidats ont formulé au moins un vœu pour celles-ci. Ce chiffre va augmenter pour la session 2010 : les académies qui le souhaitent pourront permettre aux organismes de formation en apprentissage de faire figurer leur offre dans APB.